

BE-A0525_717264_807044_FRE

Inventaire des archives du Bureau de
l'enregistrement de Philippeville (1791-
2001)



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	5
Consultation et utilisation.....	6
Conditions d'accès.....	6
Conditions de reproduction.....	6
Instruments de recherche.....	6
Recommandations pour l'utilisation.....	6
Histoire du producteur et des archives.....	7
Producteur d'archives.....	7
Nom.....	7
Historique.....	7
Compétences et activités.....	8
Archives.....	10
Contenu et structure.....	11
Contenu.....	11
Sélections et éliminations.....	13
Accroissements / compléments.....	13
Mode de classement.....	14
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	15
I. Registres de formalité et de recette.....	15
A. Actes civils publics.....	15
1 - 281 Registres de formalité et de recette des actes civils publics (série 5). 1791-1979.....	15
B. Actes sous seing privé.....	32
282 - 327 Registres de formalité et de recette des actes sous seing privé (série 6). 1ère partie. 1798-1909.....	32
623 - 641 Registres de formalité et de recette des actes sous seing privé (série 6). 2e partie. 1909-1957.....	35
328 - 337 Registres de formalité et de recette des actes sous seing privé (série 6). 3e partie. 1957-1987.....	36
338 - 345 Registres de formalité et de recette, actes sous seing privé dont une copie ou un double doit être déposé au bureau (62). 1921-1977.....	37
C. Annexes.....	38
618 - 660 Copies de baux et actes sous seing privé. 1ère partie. 1921-1949..	38
346 - 361 Copies de baux et actes sous seing privé. 2e partie. 1950-1965....	39
661 - 673 Copies d'actes sous seing privé. 1921-1933.....	40
674 - 683 Copies de baux. 1925-1934.....	41
II. Biens domaniaux.....	42
362 - 367 Sommier de consistance des biens corporels appartenant à l'État (série 32). 1821-1861.....	42
III. Biens hors du ressort du bureau.....	43
369 - 376 Sommiers des propriétés situées en France et appartenant à des personnes domiciliées en Belgique, dans le ressort du bureau (série 45). 1835- 1945.....	43
IV. Dépôt des déclarations de succession.....	44
377 - 439 Registres de dépôt des déclarations de succession et de mutation par décès (série 47). 1791-1976.....	44
V. Correspondance.....	48
440 - 458 Registres de correspondance (série 49). 29 septembre 1882 - 14 février 1949.....	48

VI. Tables alphabétiques et répertoires.....	50
A. Répertoires des propriétaires.....	50
459 - 475 Répertoire général des propriétaires (série 50). 1859-2001.....	50
B. Acquéreurs.....	51
476 - 506 Tables alphabétiques des acquéreurs et nouveaux possesseurs de biens immeubles (série 50/2). 1791-1859.....	51
C. Vendeurs.....	53
507 - 513 Tables alphabétiques des vendeurs et précédents possesseurs de biens immeubles (série 50/3). 1791-XIXe siècle.....	53
514 - 515 Tables alphabétiques des partages passés devant notaires ou fait sous seing privé (série 50/4). 1791-1891.....	53
D. Tables des propriétaires.....	54
517 - 523 Table alphabétique générale des propriétaires (série 52). 1870-1926.	54
E. Décès.....	54
524 - 536 Tables alphabétiques des décès (série 54). 1818-1977.....	54
VII. Inventaires et sommiers d'ordres.....	56
VIII. Registre des étrangers.....	57
IX. Privilège agricole.....	58
540 - 568 Registres d'inscription du privilège agricole (série 65). 21 mai 1884 - 21 juin 1966.....	58
X. Déclarations de succession et la taxe compensatoire à charge des ASBL.....	60
A. Personnes physiques.....	60
569 - 739 Déclarations de succession (série 187). 1821-1945.....	60

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Bureau de l'enregistrement de Philippeville

Période:

1850 - 1960

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0525.749

Etendue:

- Numéros: 742.00

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Namur

Producteurs d'archives:

Bureau de l'Enregistrement de Philippeville, 1791 - 1955

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Tous les documents de plus de 100 ans sont librement consultables. Les documents fiscaux de moins de 100 ans sont sensibles du point de vue de la protection de la vie privée. Leur consultation n'est possible qu'avec l'autorisation de l'Archiviste général du Royaume ou de son délégué, moyennant la remise d'une fiche d'identification et d'un formulaire de recherche signé du demandeur. En outre, l'autorisation du receveur est nécessaire pour les parties intéressées à l'acte ou leurs ayants droit. Pour les tiers, l'autorisation du receveur et du juge de paix du canton où siège le bureau est nécessaire ¹.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Cet inventaire remplace l'ancien instrument de recherche de Jean Bovesse, *Répertoire général des archives des bureaux de recettes de l'enregistrement conservées aux Archives de l'État à Namur*.

RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION

L'utilisation des archives des bureaux de l'enregistrement est parfois peu aisée. Des tableaux présentant des stratégies de recherche dans celles-ci ont été placés en annexe à la présente description générale du fonds. Le lecteur peut également et utilement consulter le jalon de recherche suivant :

DE REU P. (traduit par BODART E.), *Acquérir et vendre un bien immobilier (de 1795 à nos jours)*, Bruxelles, 2016 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, Jalons de recherche, 42).

Nous recommandons également l'utilisation de la base de données en ligne *Daphnis*, détaillant les évolutions des ressorts territoriaux des bureaux fiscaux depuis leur instauration jusqu'à nos jours, et ce pour les compétences principales qui ont pu leur être attribuées. ²

1 F. PLISNIER, La communicabilité et l'accessibilité des archives. Bases légales et manuel pratique pour les documents conservés aux Archives de l'Etat dans les provinces wallonnes (y compris la Communauté germanophone) et en région bruxelloise, Bruxelles, 2011, p. 60-61 (Miscellanea Archivistica Studia, 199).

2 Pour en savoir plus : <https://daphnis.arch.be/search/> (consulté le 6 septembre 2021).

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Bureau de l'enregistrement de Philippeville (1976-1977).

Ancien nom :

Bureau de l'enregistrement et des domaines de Philippeville (1791-1976).

Successeur en droit :

Bureau de l'enregistrement de Couvin (1977-2014).

Bureau de l'enregistrement de Walcourt (1977-2014).

Association de bureaux de l'enregistrement de Dinant (2014).

Bureaux de l'enregistrement (actes authentiques/divers/droits de succession) de Dinant (2015-2018).

Bureau de sécurité juridique de Dinant (2018 à nos jours).

HISTORIQUE

Les lois révolutionnaires des 5 et 19 décembre 1790 instaurent les droits d'enregistrement, taxes sur les transferts de biens (surtout immobiliers), prélevées par le biais d'un enregistrement par le fonctionnaire compétent. Les premiers bureaux de l'enregistrement et des domaines sont créés dès 1796, juste après l'annexion de la Belgique à la République française. Par cette loi sur la réunion de la Belgique (les anciens Pays-Bas autrichiens) et du pays de Liège à la France, datée du 1er octobre 1795 (9 vendémiaire an IV), la Convention nationale décrète la division en neuf départements dont celui de " Sambre-et-Meuse " avec Namur pour capitale. Le département est lui-même divisé en cantons municipaux. Le ressort d'un bureau va alors correspondre à un ou plusieurs de ces cantons.

Toutefois, l'histoire de Philippeville est depuis longtemps unie à celle de la France. En effet, suite au traité des Pyrénées en 1659, la région devient une enclave française au sein des Pays-Bas espagnols ³. En 1790, après la réorganisation administrative, Philippeville se transforme alors en canton municipal du département des Ardennes avec pour ressort les communes de Jamagne et de Philippeville ⁴.

Sous le Consulat, les cantons municipaux sont supprimés par la loi du 17 février 1800 (28 pluviôse an VIII) ⁵ et remplacés par les cantons judiciaires créés par arrêté des consuls du 8 novembre 1801 (17 frimaire an X) ⁶. La suppression des municipalités de canton et l'établissement des cantons judiciaires n'est effective qu'à partir du 1er janvier 1808.

3 HASQUIN, H, dir., Commune de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative, t. 2 : Wallonie-Bruxelles, s.l., 1980, p. 1195.

4 VRIELINCK, Sv., De territoriale indeling van België. 1795-1963, vol. 1, Louvain, 2000, p. 411.

5 Bulletin des lois de la République française, 3e série, t. 1er, n° 17, arrêté n° 115.

6 Bulletin des lois de la République française, 3e série, t. 5, n° 155, arrêté n° 1203.

En effet, suite à une disposition du Conseiller d'État Directeur général de l'administration de l'enregistrement et des domaines du 21 novembre 1807, les ressorts des bureaux de l'enregistrement du département sont modifiés. Le ressort du canton de Philippeville s'étend désormais aux communes de Cerfontaine, Doische, Gimnée, Jamagne, Jamiolle, Matagne-la-Petite, Mazée, Merlemont, Neuville, Niverlée, Philippeville, Roly, Romerée, Samart, Sart-en-Fagne, Sautour, Senzeilles, Treignes, Vaucelles, Villers-deux-Églises et Villers-en-Fagne.⁷

Après la chute de l'empire napoléonien, le canton de Philippeville quitte le département des Ardennes pour rejoindre l'arrondissement de Dinant dans la province de Namur le 14 juin 1816. Le ressort de la justice de paix de Philippeville se compose désormais des communes de Doische, Foisches, Gimnée, Matagne-la-Petite, Mazée, Niverlée, Romerée, Treignes et Vaucelles⁸. À partir du 1er juillet 1976, les compétences du bureau sont absorbées en grande partie par le bureau de l'enregistrement et des domaines de Beauraing qui vient de prendre le nom de "*bureau de recettes domaniales et d'amendes pénales de Dinant*". Le bureau de Philippeville ne garde comme prérogative que les éléments suivants :

- la perception du droit d'enregistrement sur les actes notariés, administratifs, sous seing privé ou passés à l'étranger, ainsi que sur les exploits et procès-verbaux des huissiers de justice et sur les protêts ;
- la perception du droit de succession, des droits de mutation par décès et de la taxe compensatoire des droits de succession ;
- et l'accomplissement des formalités qui résultent des activités des juges et des officiers du Ministère public des juridictions

La dénomination du bureau change également pour "*Bureau de l'enregistrement de Philippeville*"⁹.

Le 1er janvier 1977, le bureau est finalement absorbé par celui de Couvin à l'exception des entités de Cerfontaine, Senzeille et Villers-deux-Églises qui partent dans le ressort du bureau de Walcourt¹⁰.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Les bureaux de l'enregistrement ont pour missions principales : l'enregistrement des actes notariés, des actes administratifs, des actes d'huissiers de justice, des actes judiciaires ainsi que des actes sous seing privé dont notamment les baux locatifs, les procès-verbaux de bornage et de mitoyenneté, les ventes, etc., ainsi que le recouvrement des droits de succession, des droits de mutation par décès et de la taxe compensatoire aux droits de succession mise à charge des associations sans but lucratif et de certains établissements publics.

L'enregistrement est une formalité qui consiste dans la relation d'opérations juridiques sur un registre tenu par un fonctionnaire public préposé à cette fin et

7 VRIELINCK, Sv., De territoriale indeling van België. 1795-1963, vol. 1, Louvain, 2000, p. 633.

8 Pasinomie, 2e série, 1816, p. 14.

9 A.D.G. du 31 mai 1976 ; Moniteur belge, 26 juin 1976, p. 8623.

10 Liste du 1er janvier 1977, n° 148.

appelé receveur de l'enregistrement ¹¹. Cela signifie l'inscription dans la documentation du bureau des données principales contenues dans les actes ou déclarations soumises à l'enregistrement. Ces formalités s'opèrent différemment suivant la teneur de ces actes et déclarations. On y retrouve systématiquement la date des actes ou déclarations, le type d'acte, les noms des contractants, le contenu de ces actes notamment la référence cadastrale lorsque l'acte concerne un bien immobilier ainsi que le montant de la transaction s'il échet.

Pour les actes notariés et administratifs, l'enregistrement se fait par simple analyse. Par conséquent, on ne trouvera qu'un résumé dans la série 5. Si l'on souhaite une copie complète d'un acte notarié concernant des biens immeubles, il faut consulter les minutes du notaire ou celles du bureau des hypothèques. Quant aux actes sous seing privé, leur enregistrement consistait, au départ, en une copie des actes, dans la série 6, qui s'est limitée, plus tard, à une simple analyse. On a donc conservé une série de copies des actes à côté de la série 6 et 6bis.

L'enregistrement donne lieu à la perception d'un droit d'enregistrement qui consiste en un pourcentage de la valeur de la transaction ou en un droit fixe pour les petits actes.

Les documents qui doivent ou peuvent être enregistrés se divisent en deux catégories distinctes : d'une part, les actes, et, d'autre part, les déclarations. Il résulte de la loi du 12 décembre 1798 (22 frimaire an VII) que le mot acte est utilisé de manière générique pour toute production ou pièce susceptible d'enregistrement. Il peut donc s'agir soit de jugements ou autres actes judiciaires, soit d'actes extrajudiciaires. Il désigne donc les divers titres assujettis à la formalité de l'enregistrement. L'actuel article 19 du Code des droits d'enregistrement distingue sept types d'actes obligatoirement enregistrables du seul fait de leur existence. Il s'agit des actes des notaires belges, des exploits et procès-verbaux des huissiers de justice belges, des arrêts et des jugements des cours et tribunaux belges qui contiennent des dispositions assujetties à un droit proportionnel, des actes translatifs ou déclaratifs de propriété ou d'usufruit d'immeubles situés en Belgique, des actes portant bail ou cession de bail d'immeubles situés en Belgique, des procès-verbaux de vente publique d'objets mobiliers corporels dressés en Belgique, des apports de biens meubles ou immeubles à des sociétés belges possédant la personnalité juridique ¹².

La déclaration est, quant à elle, la base de la perception des droits de succession ou de mutation par décès. Elle doit être déposée par les héritiers du défunt dans le bureau d'enregistrement du domicile du défunt ou de la situation des biens. Les associations sans but lucratif et certains établissements publics sont aussi tenus de déposer annuellement une déclaration de patrimoine qui sert de base à la perception de la taxe compensatoire des droits de succession.

À côté du rôle avant tout fiscal de l'administration de l'enregistrement, les bureaux jouent également un rôle civil avec l'enregistrement des actes sous seing privé qui permet de leur donner date certaine à l'égard des tiers ainsi

11 V° Enregistrement, dans Répertoire pratique du droit belge, t. IV, s.d., p. 571.

12 A. MAYEUR, Cours de droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, édition 2008 (www.fisconet.fgov.be 3.1.7.).

qu'un rôle de contrôle des officiers publics rédacteurs des actes authentiques. Les registres des receveurs sont également une mine inestimable pour établir la situation de fortune d'un individu, l'importance d'une succession recueillie ainsi que l'origine de propriété des biens.

La plupart des bureaux de l'enregistrement ont exercé ou exercent encore certaines compétences domaniales. Il s'agit de la gestion du domaine de l'État, notamment la perception des rentes ou redevances dues par des particuliers, l'aliénation de biens publics ou l'acquisition d'emprises pour l'établissement de routes ou de chemins de fer. Le receveur est ou était enfin chargé de la perception des amendes pénales et des frais de justice. Certaines de ces compétences ont été transmises aux bureaux de recettes domaniales et amendes pénales.

Jusqu'en 2007, les bureaux percevaient également les droits de timbre ou assimilés au timbre. De manière générale, le timbre peut être défini comme "*une empreinte qui est apposée sur les papiers servant à la rédaction des actes et qui est destinée à constituer la marque du paiement de l'impôt établi sur ces papiers*"¹³. Par extension, l'usage de vignettes sera aussi requis pour l'acquiescement de certains impôts dont les taxes de transmission et de facture. La notion de droits de timbre est aujourd'hui partiellement remplacée par celle des droits d'écriture.

Les 264 bureaux chargés de la perception de l'impôt sur le capital ont été créés en Belgique au sein de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à la fin de l'année 1945 suite à la loi du 17 octobre 1945¹⁴ introduisant un impôt extraordinaire de 5 % sur le patrimoine des personnes physiques et morales dans un but d'assainissement monétaire¹⁵. L'arrêté ministériel du 27 avril 1956 met fin à l'activité de ces bureaux¹⁶.

ARCHIVES

Ce fonds est constitué de différents versements. Aux Archives de l'État à Namur, les archives du bureau conservées comprenaient 742 articles dont la série des actes civils de 1791 à 1979. Un versement complémentaire a été effectué aux Archives de l'État le 29 août 2016 dans le cadre du projet SATURN.

13 R. SYMOENS, *Le droit de timbre en Belgique, aperçu historique*, Bruxelles, 1942, p. 12.

14 *Moniteur belge* du 28 octobre 1945.

15 P. BOURGEOIS, *Le ministère des Finances (1830-1994)*. III. *Aperçu des compétences*, Bruxelles, 1996, p. 120-121 (*Miscellanea Archivistica Studia*, 88).

16 L. DE FRENNE, *Inventaris van het archief van het Kantoor der Registratie en Domeinen van Grimbergen met betrekking tot de inning van de belasting op het kapitaal, 1945-1956*, Bruxelles, 2012 (*Rijksarchief Leuven, Inventarissen*, 50).

Contenu et structure

CONTENU

Les archives classées dans le présent inventaire ont trait au fonctionnement et aux activités du Bureau de l'enregistrement de Philippeville ayant existé entre 1791 et 1977.

Procédons par grandes séries d'archives ¹⁷:

1. Registres de formalité et de recette

La série des registres de formalité et de recette des actes civils publics couvre les années 1791 à 1979. Cette série portait les numéros 1 et 2 avant de porter le numéro 5 à partir de 1871. Les actes notariés et administratifs y sont enregistrés sous forme de colonnes qui reprennent les noms, le domicile et la profession des parties concernées, le nom du notaire et un résumé de l'acte. Entre 1977 et 1979, ces registres seront encore partiellement tenus par le Bureau de l'enregistrement de Couvin, l'un des successeurs en droit (voir inventaire des archives du Bureau de l'enregistrement de Couvin).

La série 6 (elle porte ce numéro depuis 1871) est celle des registres de formalité et de recette des actes sous seing privé. Elle couvre la période qui s'étend de 1798 à 1987. Les actes sous seing privé peuvent être des actes de mise en location de biens, des procès-verbaux de bornage ou de cession de mitoyenneté, des procurations, des plans annexés aux actes notariés, etc. Entre 1977 et 1987, ces registres seront encore partiellement tenus par le Bureau de l'enregistrement de Couvin, l'un des successeurs en droit (voir inventaire des archives du Bureau de l'enregistrement de Couvin).

La série 6 bis concerne des actes sous seing privé dont un duplicata ou une copie doit être déposé au bureau, en application de la loi du 28 août 1921. Elle est conservée pour la période 1921-1977. Des copies de baux et actes sous seing privé ont été conservées pour la période 1921-1965.

2. Sommiers des domaines

Le fonds contient plusieurs sommiers relatifs à la gestion des biens appartenant à l'État ou dont la gestion lui a été confiée. Il s'agit des sommiers de comptes ouverts des biens séquestrés, de consistance des biens et rentes des cures, de consistance des biens dont la fabrique d'église et les établissement de bienfaisance ont été envoyés en possession, ou encore des sommiers de consistance des biens corporels appartenant à l'État et des biens et rentes provenant des cures.

3. Registres de dépôt des déclarations de succession

Les registres de dépôt des déclarations de succession et de la taxe compensatoire à charge des associations sans but lucratif (série 47), conservés partiellement pour la période 1791 à 1984, contiennent la mention

¹⁷ L'essentiel des informations est tiré de l'ouvrage de P. DE REU, *De geschiedenis van de Algemene Administratie van de Patrimoniumdocumentatie. Organisatie, bevoegdheden, ambtsgebieden, archiefvorming, 1796-2006*, Bruxelles, 2011 (*Miscellanea Archivistica Studia* 198).

chronologique du dépôt desdites déclarations et donnent le numéro d'ordre de ces déclarations au sein des recueils des déclarations.

4. Registres de correspondance

Les registres de correspondance (série 49) forment une série qui s'étend de 1882 à 1946. Ils contiennent une transcription du corps des lettres ou au minimum les données essentielles de la correspondance.

5. Tables alphabétiques des vendeurs et des acquéreurs

Les tables des acquéreurs (série 50/2) ont existé de 1791 à 1859, date à laquelle elles sont remplacées par les répertoires des propriétaires (série 50). La table des vendeurs (série 50/3), également supprimée en 1859, fournissait jusqu'en 1828 le renvoi vers le registre de formalité correspondant (actes civils publics et actes sous seing privé) via la date de l'enregistrement. De 1828 à 1859, ce renvoi vers les registres de formalités (soit les séries 5 et 6) doit être recherché, au nom de la personne, dans les tables des acquéreurs auxquelles les tables des vendeurs renvoient. Les séries conservées sont assez complètes pour la période allant de 1791 à 1859.

6. Tables alphabétiques des partages et des copartageants

Les tables alphabétiques des partages (série 50/4) concernent les biens mobiliers et immobiliers et fournissent les noms des personnes décédées. Elles renvoient aux déclarations de succession. La table des copartageants (série 50/5) donne les noms des copartageants et permet un accès à la table des partages.

7. Répertoires et tables des propriétaires

De 1860 à 1901, le principal outil d'accès aux données des propriétaires rassemblées par l'Enregistrement est le répertoire général des propriétaires (série 50 ou " RDP ") qui référence les mutations, en détaillant les actes, officiers publics, enregistrements et biens immobiliers concernés (renvoyant ainsi aux séries 5, 6, 6bis et 187). Les propriétaires étant classés par articles, l'accès aux répertoires s'effectue par des tables alphabétiques (série 52). Qui renseignent également les communes concernées de chaque patrimoine, ainsi que les articles des sommiers fonciers (ou matrices cadastrales équivalentes) correspondants. À partir de 1901 environ, les comptes mobiles (série 58) remplacent partiellement les répertoires des propriétaires - cependant, les articles encore actifs des répertoires sont fréquemment complétés, en parallèle, jusque dans la seconde moitié du XXe siècle. Les comptes-mobiles renvoient également aux répertoires pour les propriétaires dont une partie du patrimoine trouve son origine avant l'instauration du système de fiches mobiles.

8. Tables alphabétiques des décès

Les tables alphabétiques des décès (série 54) couvrent très imparfaitement la période allant de 1813 à 1983. Lorsque la commune informe le receveur du décès d'une personne, ce fonctionnaire ouvre un article à son nom dans la table et y indique les renseignements généraux sur le défunt. Lorsque la déclaration de succession est déposée, mention de cette déclaration est faite

dans la table et l'article est apuré.

9. Registre des étrangers

Introduit sous sa forme finale en 1901, ce registre des étrangers (série 60) reprend toutes les personnes dont le domicile est situé à l'étranger et qui détiennent des droits immobiliers dans le ressort du bureau. Le compte mobile renvoie à cette série. Ce registre est théoriquement tenu jusque 1967 au plus tard. Un registre est conservé pour les années 1926 à 1960.

10. Registres d'inscription du privilège agricole

Introduits en 1884, ces registres (série 65) contiennent la transcription intégrale des actes portant octroi de privilèges agricoles. La série conservée couvre les années 1884 à 1966.

11. Déclarations de succession

Les déclarations de succession (série 187) étaient, à l'origine, enregistrées dans un registre spécifique. À partir de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation relative aux droits de succession en 1818, les héritiers rédigent la déclaration sur des feuilles isolées qui sont ensuite recopiées dans le registre aux transcriptions des mémoires de déclaration. À partir de 1820, celui-ci n'est plus tenu et les minutes des déclarations sont conservées, numérotées et reliées par année d'introduction. Entre 1818 et 1851, les déclarations négatives c'est-à-dire celles de personnes décédées sans possession, étaient également enregistrées. Cette série porte le numéro 187 depuis 1926. Les déclarations sont conservées pour la période 1821 à 1945.

La taxe annuelle compensatoire aux droits de succession mise à charge des associations sans but lucratif est introduite par la loi du 27 juin 1921. Ces associations sont dès lors tenues de déposer annuellement une déclaration de patrimoine auprès du bureau des successions. Ces déclarations (série 187/3), parfois réunies dans le recueil des déclarations de succession, sont ici conservées, de manière imparfaite, dans une série autonome pour les années 1923 à 1939.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

La sélection et le transfert sont basés sur le tableau de tri suivant : VAN EECKENRODE Marie, SPF Finances. Administration générale de la Documentation patrimoniale. Administration Sécurité juridique. Services opérationnels. Centres et bureaux Sécurité juridique, Tableau de tri des archives. 2021, Bruxelles, Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces (Tableaux de gestion et Tableaux de tri 281), 2021.

ACCROISSEMENTS / COMPLÉMENTS

Le fonds n'est pas clos. D'autres versements viendront ultérieurement compléter la documentation versée aux Archives de l'État.

MODE DE CLASSEMENT

Les archives du bureau producteur étaient classées selon la classification des imprimés et documents définie par l'Administration générale de la documentation patrimoniale.

Ce mode de classement a été conservé dans cet instrument de recherche. Toutefois, les séries supprimées et/ou non numérotées ont été rassemblées autour des séries qui les ont remplacées. Il en va notamment ainsi pour les tables des vendeurs et des acquéreurs qui ont été réunies autour de la série 50 des répertoires généraux des propriétaires.

À l'intérieur des séries, les différentes unités d'archives ont été classées selon leur numéro d'ordre initial et à défaut dans l'ordre chronologique. Le numéro d'ordre initial, nécessaire afin de pouvoir suivre les renvois d'une série à une autre ainsi que pour identifier les mentions d'enregistrement, est placé entre parenthèses à la fin de la description.

Description des séries et des éléments

I. REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE

A. ACTES CIVILS PUBLICS

1 - 281 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES CIVILS PUBLICS (SÉRIE 5). 1791-1979.

1	28 août 1791 - 10 juin 1793 (5/2).	1 volume
2	10 juin 1793 - 10 octobre 1794 (5/3).	1 volume
3	10 octobre 1794 - 16 novembre 1796 (5/4).	1 volume
4	16 novembre 1796 - 23 mars 1797 (5/5).	1 volume
5	9 janvier 1796 - 8 février 1797 (5/6).	1 volume
6	11 mars 1800 (20 ventôse an VIII) - 21 avril 1803 (1er floréal an XI) (5/7).	1 volume
7	21 avril 1803 (1er floréal an XI) - 24 avril 1808 (5/8).	1 volume
8	25 avril 1808 - 26 novembre 1809 (5/9).	1 volume
9	27 novembre 1809 - 1er février 1813 (5/10).	1 volume
10	1er mars 1813 - 27 décembre 1816 (5/11).	1 volume
11	28 décembre 1816 - 28 août 1819 (5/12).	1 volume
12	28 août 1819 - 30 novembre 1820 (5/13).	1 volume
13	1er décembre 1820 - 5 janvier 1822 (5/14).	

		1 volume
621	5 janvier 1822 - 31 mai 1824 (5/15).	1 volume
622	1er juin 1824 - 5 décembre 1826 (5/16).	1 volume
14	6 décembre 1824 - 20 mai 1825 (5/17).	1 volume
15	25 mai - 28 août 1828 (5/18).	1 volume
16	1er septembre 1828 - 1er mars 1830 (5/19).	1 volume
17	2 mars 1830 - 17 mai 1831 (5/20).	1 volume
18	19 mai 1831 - 24 avril 1832 (5/21).	1 volume
19	24 avril 1832 - 16 juillet 1833 (5/22).	1 volume
20	16 juillet 1833 - 14 novembre 1834 (5/23).	1 volume
21	15 novembre 1834 - 29 août 1835 (5/24).	1 volume
22	29 août 1835 - 18 juillet 1836 (5/25).	1 volume
23	18 juillet 1836 - 21 juin 1837 (5/26).	1 volume
24	22 juin 1837 - 21 mars 1838 (5/27).	1 volume
25	21 mars - 2 novembre 1838 (5/28).	1 volume
26	2 novembre 1838 - 25 avril 1839 (5/29).	1 volume
27	25 avril - 15 octobre 1839 (5/30).	1 volume

28	16 octobre 1839 - 18 avril 1840 (5/31).	1 volume
29	18 avril - 4 octobre 1840 (5/32).	1 volume
30	5 octobre 1840 - 17 mai 1841 (5/33).	1 volume
31	17 mai 1841 - 7 février 1842 (5/34).	1 volume
32	8 février - 13 août 1842 (5/35).	1 volume
33	16 août 1842 - 3 avril 1843 (5/36).	1 volume
34	3 avril - 14 octobre 1843 (5/37).	1 volume
35	14 octobre 1843 - 2 avril 1844 (5/38).	1 volume
36	2 avril - 13 novembre 1844 (5/39).	1 volume
37	14 novembre 1844 - 2 mai 1845 (5/40).	1 volume
38	2 mai - 11 octobre 1845 (5/41).	1 volume
39	11 octobre 1845 - 18 mars 1846 (5/42).	1 volume
40	18 mars - 19 octobre 1846 (5/43).	1 volume
41	19 octobre 1846 - 19 mai 1847 (5/44).	1 volume
42	19 mai - 12 novembre 1847 (5/45).	1 volume
43	12 novembre 1847 - 19 avril 1848 (5/46).	1 volume

44	22 février 1848 - 24 juillet 1849 (5/49).	1 volume
45	25 juillet 1849 - 9 février 1850 (5/50).	1 volume
46	9 février - 25 mai 1850 (5/51).	1 volume
47	25 mai - 29 novembre 1850 (5/52).	1 volume
48	29 novembre 1850 - 22 mars 1851 (5/53).	1 volume
49	22 mars - 26 août 1851 (5/54).	1 volume
50	26 août 1851 - 26 février 1852 (5/55).	1 volume
51	27 février - 12 juillet 1852 (5/56).	1 volume
52	12 juillet 1852 - 31 janvier 1853 (5/57).	1 volume
53	1er février 1853 - 22 février 1854 (5/58).	1 volume
54	22 février - 14 juillet 1854 (5/59).	1 volume
55	14 juillet 1854 - 14 février 1855 (5/60).	1 volume
56	15 février - 4 juillet 1855 (5/61).	1 volume
57	5 juillet - 19 décembre 1855 (5/62).	1 volume
58	19 décembre 1855 - 22 mai 1856 (5/63).	1 volume
59	22 mai - 31 octobre 1856 (5/64).	1 volume
60	1er novembre 1856 - 19 mars 1857 (5/65).	

		1 volume
61	19 mars - 20 juillet 1857 (5/66).	1 volume
62	21 juillet - 21 novembre 1857 (5/67).	1 volume
63	21 novembre 1857 - 14 avril 1858 (5/68).	1 volume
64	14 avril - 8 septembre 1858 (5/69).	1 volume
65	8 septembre 1858 - 25 février 1859 (5/70).	1 volume
66	25 février - 25 juin 1859 (5/71).	1 volume
67	25 juin 1859 - 12 janvier 1860 (5/72).	1 volume
68	12 janvier - 19 mai 1860 (5/73).	1 volume
69	19 mai - 3 novembre 1860 (5/74).	1 volume
70	3 novembre 1860 - 13 juin 1861 (5/75).	1 volume
71	14 juin - 18 décembre 1861 (5/76).	1 volume
72	18 décembre 1861 - 20 juin 1862 (5/77).	1 volume
73	20 juin 1862 - 9 janvier 1863 (5/78).	1 volume
74	9 janvier - 27 juin 1863 (5/79).	1 volume
75	27 juin - 9 décembre 1863 (5/80).	1 volume
76	9 décembre 1863 - 20 mai 1864 (5/81).	1 volume

77	21 mai - 24 octobre 1864 (5/82).	1 volume
78	24 octobre 1864 - 17 mars 1865 (5/83).	1 volume
79	17 mars - 7 septembre 1865 (5/84).	1 volume
80	7 septembre 1865 - 17 février 1866 (5/85).	1 volume
81	17 février - 19 décembre 1866 (5/86).	1 volume
82	19 décembre 1866 - 8 septembre 1867 (5/87).	1 volume
83	9 septembre 1867 - 27 mai 1868 (5/88).	1 volume
84	27 mai 1868 - 3 février 1869 (5/89).	1 volume
85	3 février - 3 novembre 1869 (5/90).	1 volume
86	3 novembre 1869 - 28 novembre 1870 (5/91).	1 volume
87	28 novembre 1870 - 11 décembre 1871 (5/92).	1 volume
88	11 décembre 1871 - 12 novembre 1872 (5/93).	1 volume
89	12 novembre 1872 - 27 août 1873 (5/94).	1 volume
90	28 août 1873 - 13 juillet 1874 (5/95).	1 volume
91	13 juillet 1874 - 19 juin 1875 (5/96).	1 volume
92	19 juin 1875 - 13 avril 1876 (5/97).	1 volume

93	13 avril 1876 - 31 janvier 1877 (5/98).	1 volume
94	31 janvier - 9 juillet 1877 (5/99).	1 volume
95	9 juillet 1877 - 2 janvier 1878 (5/100).	1 volume
96	2 janvier - 13 juin 1878 (5/101).	1 volume
97	13 juin - 10 décembre 1878 (5/102).	1 volume
98	11 décembre 1878 - 6 mai 1879 (5/103).	1 volume
99	6 mai - 4 octobre 1879 (5/104).	1 volume
100	4 octobre 1879 - 16 mars 1880 (5/105).	1 volume
101	16 mars - 2 août 1880 (5/106).	1 volume
102	2 août 1880 - 12 janvier 1881 (5/107).	1 volume
103	12 janvier - 17 juin 1881 (5/108).	1 volume
104	17 juin 1881 - 4 janvier 1882 (5/109).	1 volume
105	4 janvier - 5 juin 1882 (5/110).	1 volume
106	5 juin - 28 novembre 1882 (5/111).	1 volume
107	28 novembre 1882 - 9 mai 1883 (5/112).	1 volume
108	9 mai - 25 octobre 1883 (5/113).	1 volume
109	26 octobre 1883 - 14 avril 1884 (5/114).	

1 volume

-
- | | | |
|-----|---|----------|
| 110 | 14 avril - 2 octobre 1884 (5/115). | 1 volume |
| 111 | 3 octobre 1884 - 5 mars 1885 (5/116). | 1 volume |
| 112 | 5 mars - 1er août 1885 (5/117). | 1 volume |
| 113 | 1er août 1885 - 2 février 1886 (5/118). | 1 volume |
| 114 | 3 février - 12 juillet 1886 (5/119). | 1 volume |
| 115 | 12 juillet 1886 - 20 janvier 1887 (5/120). | 1 volume |
| 116 | 21 janvier - 4 juillet 1887 (5/121). | 1 volume |
| 117 | 4 juillet - 24 décembre 1887 (5/122). | 1 volume |
| 118 | 25 décembre 1887 - 11 juillet 1888 (5/123). | 1 volume |
| 119 | 11 juillet 1888 - 14 janvier 1889 (5/124). | 1 volume |
| 120 | 15 janvier - 28 juin 1889 (5/125). | 1 volume |
| 121 | 28 juin - 30 novembre 1889 (5/126). | 1 volume |
| 122 | 30 novembre 1889 - 26 mai 1890 (5/127). | 1 volume |
| 123 | 26 mai - 22 octobre 1890 (5/128). | 1 volume |
| 124 | 23 octobre 1890 - 31 mars 1891 (5/129). | 1 volume |
| 125 | 31 mars - 2 septembre 1891 (5/130). | 1 volume |

126	2 septembre 1891 - 12 mars 1892 (5/131).	1 volume
127	13 mars - 26 août 1892 (5/132).	1 volume
128	26 août 1892 - 4 avril 1893 (5/133).	1 volume
129	4 avril - 5 octobre 1893 (5/134).	1 volume
130	5 octobre 1893 - 14 mars 1894 (5/135).	1 volume
131	15 mars - 7 août 1894 (5/136).	1 volume
132	7 août 1894 - 25 mars 1895 (5/137).	1 volume
133	25 mars - 19 août 1895 (5/138).	1 volume
134	19 août 1895 - 24 février 1896 (5/139).	1 volume
135	24 février - 29 août 1896 (5/140).	1 volume
136	29 août 1896 - 1er mars 1897 (5/141).	1 volume
137	1er mars - 2 septembre 1897 (5/142).	1 volume
138	2 septembre 1897 - 13 avril 1898 (5/143).	1 volume
139	13 avril - 28 septembre 1898 (5/144).	1 volume
140	29 septembre 1898 - 20 avril 1899 (5/145).	1 volume
141	20 avril - 23 novembre 1899 (5/146).	1 volume

142	23 novembre 1899 - 8 juin 1900 (5/147).	1 volume
143	8 juin - 29 décembre 1900 (5/148).	1 volume
144	30 décembre 1900 - 8 août 1901 (5/149).	1 volume
145	9 août 1901 - 22 février 1902 (5/150).	1 volume
146	23 février - 6 septembre 1902 (5/151).	1 volume
147	6 septembre 1902 - 24 mars 1903 (5/152).	1 volume
148	24 mars - 31 août 1903 (5/153).	1 volume
149	31 août 1903 - 27 février 1904 (5/154).	1 volume
150	27 février - 25 août 1904 (5/155).	1 volume
151	25 août 1904 - 6 mars 1905 (5/156).	1 volume
152	6 mars - 9 octobre 1905 (5/157).	1 volume
153	9 octobre 1905 - 2 mai 1906 (5/158).	1 volume
154	2 mai - 21 décembre 1906 (5/159).	1 volume
155	21 décembre 1906 - 1er août 1907 (5/160).	1 volume
156	1er août 1907 - 11 février 1908 (5/161).	1 volume
157	11 février - 27 août 1908 (5/162).	1 volume
158	27 août 1908 - 26 mars 1909 (5/163).	

		1 volume
159	26 mars - 4 octobre 1909 (5/164).	1 volume
160	4 octobre 1909 - 9 juin 1910 (5/165).	1 volume
161	10 juin 1910 - 2 février 1911 (5/166).	1 volume
162	2 février - 4 octobre 1911 (5/167).	1 volume
163	4 octobre 1911 - 15 avril 1912 (5/168).	1 volume
164	15 avril - 20 novembre 1912 (5/169).	1 volume
165	21 novembre 1912 - 3 juin 1913 (5/170).	1 volume
166	3 juin - 26 décembre 1913 (5/171).	1 volume
167	26 décembre 1913 - 5 mai 1914 (5/172).	1 volume
168	5 mai 1914 - 23 juin 1915 (5/173).	1 volume
169	23 juin 1915 - 5 mai 1916 (5/174).	1 volume
170	6 mai 1916 - 9 mars 1917 (5/175).	1 volume
171	9 mars - 5 décembre 1917 (5/176).	1 volume
172	5 décembre 1917 - 15 juin 1918 (5/177).	1 volume
173	15 juin 1918 - 8 janvier 1919 (5/178).	1 volume
174	8 janvier - 11 juillet 1919 (5/179).	1 volume

175	11 juillet 1919 - 2 janvier 1920 (5/180).	1 volume
176	2 janvier - 5 juin 1920 (5/181).	1 volume
177	5 juin - 29 octobre 1920 (5/182).	1 volume
178	29 octobre 1920 - 22 février 1921 (5/183).	1 volume
179	22 février - 1er juin 1921 (5/184).	1 volume
180	1er juin - 3 octobre 1921 (5/185).	1 volume
181	3 octobre 1921 - 10 mars 1922 (5/186).	1 volume
182	10 mars - 29 août 1922 (5/187).	1 volume
183	29 août - 15 février 1923 (5/188).	1 volume
184	15 février - 6 septembre 1923 (5/189).	1 volume
185	6 septembre 1923 - 21 mars 1924 (5/190).	1 volume
186	21 mars - 4 octobre 1924 (5/191).	1 volume
187	4 octobre 1924 - 23 janvier 1925 (5/192).	1 volume
188	23 janvier - 3 août 1925 (5/193).	1 volume
189	3 août 1925 - 12 février 1926 (5/194).	1 volume
190	12 février - 27 août 1926 (5/195).	1 volume

191	27 août 1926 - 1er avril 1927 (5/196).	1 volume
192	1er avril - 12 novembre 1927 (5/197).	1 volume
193	12 novembre 1927 - 5 avril 1928 (5/198).	1 volume
194	5 avril - 16 octobre 1928 (5/199).	1 volume
195	16 octobre 1928 - 22 avril 1929 (5/200).	1 volume
196	22 avril - 15 octobre 1929 (5/201).	1 volume
197	15 octobre 1929 - 29 mars 1930 (5/202).	1 volume
198	29 mars - 10 octobre 1930 (5/203).	1 volume
199	10 octobre 1930 - 11 avril 1931 (5/204).	1 volume
200	11 avril - 12 novembre 1931 (5/205).	1 volume
201	12 novembre 1931 - 7 juillet 1932 (5/206).	1 volume
202	7 juillet 1932 - 10 mars 1933 (5/207).	1 volume
203	10 mars - 3 novembre 1933 (5/208).	1 volume
204	3 novembre 1933 - 2 juillet 1934 (5/209).	1 volume
205	2 juillet 1934 - 5 avril 1935 (5/210).	1 volume
206	5 avril - 2 décembre 1935 (5/211).	1 volume
207	2 décembre 1935 - 22 juillet 1936 (5/212).	

1 volume

208 23 juillet 1936 - 26 février 1937 (5/213).

1 volume

209 26 février - 19 août 1937 (5/214).

1 volume

210 19 août 1937 - 11 février 1938 (5/215).

1 volume

211 11 février - 27 juillet 1938 (5/216).

1 volume

212 27 juillet 1938 - 27 janvier 1939 (5/217).

1 volume

213 28 janvier - 12 septembre 1939 (5/218).

1 volume

214 12 septembre 1939 - 19 novembre 1940 (5/219).

1 volume

215 19 novembre 1940 - 12 septembre 1941 (5/220).

1 volume

216 13 septembre 1941 - 3 juillet 1942 (5/221).

1 volume

217 3 juillet 1942 - 8 mai 1943 (5/222).

1 volume

218 8 mai 1943 - 13 mars 1944 (5/223).

1 volume

219 13 mars 1944 - 2 mai 1945 (5/224).

1 volume

220 2 mai - 28 décembre 1945 (5/225).

1 volume

221 28 décembre 1945 - 13 mai 1946 (5/226).

1 volume

222 13 mai - 15 novembre 1946 (5/227).

1 volume

223 15 novembre 1946 - 9 mai 1947 (5/228).

1 volume

224	9 mai - 18 novembre 1947 (5/229).	1 volume
225	18 novembre 1947 - 23 juin 1948 (5/230).	1 volume
226	23 juin 1948 - 29 mars 1949 (5/231).	1 volume
227	29 mars - 14 octobre 1949 (5/232).	1 volume
228	15 octobre 1949 - 12 avril 1950 (5/233).	1 volume
229	12 avril - 10 octobre 1950 (5/234).	1 volume
230	10 octobre 1950 - 19 mai 1951 (5/235).	1 volume
231	19 mai 1951 - 15 janvier 1952 (5/236).	1 volume
232	16 janvier - 12 août 1952 (5/237).	1 volume
233	12 août 1952 - 3 mars 1953 (5/238).	1 volume
234	3 mars - 16 août 1953 (5/239).	1 volume
235	17 août 1953 - 12 mars 1954 (5/240).	1 volume
236	12 mars - 15 octobre 1954 (5/241).	1 volume
237	15 octobre 1954 - 20 juin 1955 (5/242).	1 volume
238	21 juin 1955 - 6 janvier 1956 (5/243).	1 volume
239	6 janvier - 15 novembre 1956 (5/244).	1 volume

240	16 novembre 1956 - 16 août 1957 (5/245).	1 volume
241	16 août 1957 - 26 mars 1958 (5/246).	1 volume
242	26 mars 1958 - 8 janvier 1959 (5/247).	1 volume
243	10 janvier - 29 octobre 1959 (5/248).	1 volume
244	29 octobre 1959 - 11 août 1960 (5/249).	1 volume
245	11 août 1960 - 16 mai 1961 (5/250).	1 volume
246	16 mai 1961 - 19 janvier 1962 (5/251).	1 volume
247	19 janvier - 3 octobre 1962 (5/252).	1 volume
248	4 octobre 1962 - 18 juin 1963 (5/253).	1 volume
249	18 juin 1963 - 31 janvier 1964 (5/254).	1 volume
250	31 janvier - 8 septembre 1964 (5/255).	1 volume
251	8 septembre 1964 - 18 mars 1965 (5/256).	1 volume
252	18 mars - 28 février 1965 (5/257).	1 volume
253	28 février 1965 - 13 avril 1966 (5/258).	1 volume
254	13 avril - 24 novembre 1966 (5/259).	1 volume
255	24 novembre 1966 - 18 mai 1967 (5/260).	1 volume
256	18 mai - 28 novembre 1967 (5/261).	

		1 volume
257	28 novembre 1967 - 23 avril 1968 (5/262).	1 volume
258	23 avril - 16 septembre 1968 (5/263).	1 volume
259	16 septembre 1968 - 10 février 1969 (5/264).	1 volume
260	11 février - 9 juillet 1969 (5/265).	1 volume
261	9 juillet 1969 - 5 janvier 1970 (5/266).	1 volume
262	5 janvier - 15 juin 1970 (5/267).	1 volume
263	15 juin - 7 décembre 1970 (5/268).	1 volume
264	7 décembre 1970 - 8 juin 1971 (5/269).	1 volume
265	9 juin - 22 décembre 1971 (5/270).	1 volume
266	22 décembre 1971 - 6 juin 1972 (5/271).	1 volume
267	6 juin - 15 décembre 1972 (5/272).	1 volume
268	15 décembre 1972 - 4 juin 1973 (5/273).	1 volume
269	4 juin - 20 décembre 1973 (5/274).	1 volume
270	21 décembre 1973 - 9 juillet 1974 (5/275).	1 volume
271	9 juillet 1974 - 20 février 1975 (5/276).	1 volume
272	20 février - 15 septembre 1975 (5/277).	1 volume

273	15 septembre 1975 - 1er avril 1976 (5/278).	1 volume
274	1er avril - 11 octobre 1976 (5/279).	1 volume
275	11 octobre 1976 - 10 février 1977 (5/280).	1 volume
276	10 février - 7 juillet 1977 (5/281).	1 volume
277	7 juillet - 7 décembre 1977 (5/282).	1 volume
278	7 décembre 1977 - 10 avril 1978 (5/283).	1 volume
279	10 avril - 24 avril 1978 (5/284).	1 volume
280	24 avril - 8 janvier 1978 (5/285).	1 volume
281	8 janvier 1978 - 30 juillet 1979 (5/286).	1 volume

B. ACTES SOUS SEING PRIVÉ

282	282 - 327 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES SOUS SEING PRIVÉ (SÉRIE 6). 1ÈRE PARTIE. 1798-1909. 1798 (an VII) (6/1).	1 volume
283	10 juin 1800 (21 prairial an VIII) - 21 octobre 1801 (29 vendémiaire an X) (6/2).	1 volume
284	21 octobre 1801 - 9 janvier 1811 (6/3).	1 volume
285	28 janvier 1811 - 6 mars 1818 (6/4).	1 volume
286	7 mars 1818 - 20 octobre 1821 (6/5).	1 volume

287	21 octobre 1821 - 9 mai 1827 (6/6).	1 volume
288	10 mai 1827 - 18 juillet 1832 (6/7).	1 volume
289	19 juillet 1832 - 16 février 1837 (6/8).	1 volume
290	17 février 1837 - 21 septembre 1840 (6/9).	1 volume
291	27 septembre 1840 - 10 septembre 1842 (6/10).	1 volume
292	23 septembre 1842 - 6 décembre 1844 (6/11).	1 volume
293	6 décembre 1844 - 30 juillet 1846 (6/12).	1 volume
294	30 juillet 1846 - 14 janvier 1847 (6/13).	1 volume
295	26 février 1848 - 6 août 1849 (6/14).	1 volume
296	7 août 1849 - 16 décembre 1850 (6/15).	1 volume
297	24 décembre 1850 - 22 mai 1852 (6/16).	1 volume
298	22 mai 1852 - 24 mai 1854 (6/17).	1 volume
299	25 mai 1854 - 25 mai 1856 (6/18).	1 volume
300	25 mai 1856 - 23 juillet 1858 (6/19).	1 volume
301	24 juillet 1858 - 30 juin 1860 (6/20).	1 volume
302	12 juillet 1860 - 5 octobre 1862 (6/21).	1 volume

303	15 octobre 1862 - 26 janvier 1865 (6/22).	1 volume
304	27 janvier 1865 - 5 novembre 1866 (6/23).	1 volume
305	8 novembre 1866 - 30 mars 1869 (6/24).	1 volume
306	31 mars 1869 - 2 septembre 1871 (6/25).	1 volume
307	3 septembre 1871 - 25 décembre 1875 (6/26).	1 volume
308	26 décembre 1875 - 3 septembre 1877 (6/27).	1 volume
309	4 septembre 1877 - 24 juillet 1879 (6/28).	1 volume
310	4 août 1879 - 14 mai 1881 (6/29).	1 volume
311	15 mai 1881 - 14 mars 1883 (6/30).	1 volume
312	15 mars 1883 - 31 janvier 1885 (6/31).	1 volume
313	31 janvier 1885 - 6 octobre 1886 (6/32).	1 volume
314	7 octobre 1886 - 11 avril 1888 (6/33).	1 volume
315	11 avril 1888 - 9 janvier 1890 (6/34).	1 volume
316	10 janvier 1890 - 25 juin 1891 (6/35).	1 volume
317	25 juin 1891 - 3 février 1893 (6/36).	1 volume
318	4 février 1893 - 13 octobre 1894 (6/37).	1 volume
319	14 octobre 1894 - 1er juillet 1896 (6/38).	

		1 volume
320	2 juillet 1896 - 1er juillet 1898 (6/39).	1 volume
321	3 février 1898 - 2 juillet 1899 (6/40).	1 volume
322	4 juillet 1899 - 20 juin 1901 (6/41).	1 volume
323	20 juin 1901 - 25 mai 1903 (6/42).	1 volume
324	26 mai 1903 - 16 décembre 1904 (6/43).	1 volume
325	16 décembre 1904 - 26 juillet 1906 (6/44).	1 volume
326	27 juillet 1906 - 21 décembre 1907 (6/45).	1 volume
327	1er janvier 1908 - 6 novembre 1909 (6/46).	1 volume
	623 - 641 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES SOUS SEING PRIVÉ (SÉRIE 6). 2E PARTIE. 1909-1957.	
623	6 novembre 1909 - 26 juin 1911 (6/47).	1 volume
624	27 juin 1911 - 17 septembre 1912 (6/48).	1 volume
625	18 septembre 1912 - 12 février 1914 (6/49).	1 volume
626	13 février 1914 - 10 septembre 1915 (6/50).	1 volume
627	11 septembre 1915 - 10 mai 1918 (6/51).	1 volume
628	11 mai 1918 - 1er septembre 1920 (6/52).	1 volume
629	1er septembre 1920 - 19 mars 1922 (6/53).	

		1 volume
630	20 mars 1922 - 12 novembre 1924 (6/54).	1 volume
631	12 novembre 1924 - 19 juin 1927 (6/55).	1 volume
632	20 juin 1927 - 19 janvier 1930 (6/56).	1 volume
633	20 janvier 1930 - 5 août 1932 (6/57).	1 volume
634	6 août 1932 - 18 janvier 1935 (6/58).	1 volume
635	19 janvier 1935 - 28 juillet 1937 (6/59).	1 volume
636	29 juillet 1937 - 14 octobre 1939 (6/60).	1 volume
637	14 octobre 1939 - 18 août 1945 (6/61).	1 volume
638	19 août 1945 - 24 mars 1949 (6/62).	1 volume
639	24 mars 1949 - 3 avril 1952 (6/63).	1 volume
640	4 avril 1952 - 26 octobre 1954 (6/64).	1 volume
641	26 octobre 1954 - 14 mai 1957 (6/65).	1 volume
	328 - 337 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES SOUS SEING PRIVÉ (SÉRIE 6). 3E PARTIE. 1957-1987.	
328	15 mai 1957 - 26 juillet 1960 (6/66).	1 volume
329	27 juillet 1960 - 31 janvier 1964 (6/67).	1 volume
330	31 janvier 1964 - 21 mars 1967 (6/68).	

		1 volume
331	21 mars 1967 - 10 avril 1970 (6/69).	1 volume
332	10 avril 1970 - 9 juillet 1973 (6/70).	1 volume
333	9 juillet 1973 - 7 octobre 1976 (6/71).	1 volume
334	8 octobre 1976 - 12 octobre 1978 (6/72).	1 volume
335	12 octobre 1978 - 18 mars 1981 (6/73).	1 volume
336	18 mars 1981 - 27 mars 1984 (6/74).	1 volume
337	26 mars 1984 - 12 janvier 1987 (6/75).	1 volume
338	338 - 345 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE, ACTES SOUS SEING PRIVÉ DONT UNE COPIE OU UN DOUBLE DOIT ÊTRE DÉPOSÉ AU BUREAU (62). 1921-1977. 16 mars 1921 - 5 mars 1934 (6 ² /1).	1 volume
339	6 mars 1934 - 10 août 1944 (6 ² /2).	1 volume
340	11 août 1944 - 11 décembre 1949 (6 ² /3).	1 volume
341	12 décembre 1949 - 16 mai 1955 (6 ² /4).	1 volume
342	17 mai 1955 - 31 mars 1960 (6 ² /5).	1 volume
343	1er avril 1960 - 3 mars 1966 (6 ² /6).	1 volume
344	3 mars 1966 - 22 mai 1972 (6 ² /7).	1 volume

345 23 mai 1972 - 1er janvier 1977 (6²/8). 1 volume

C. ANNEXES

618 618 - 660 COPIES DE BAUX ET ACTES SOUS SEING PRIVÉ. 1ÈRE PARTIE. 1921-1949. 1921. 1 chemise

642 1922. 1 chemise

643 1923 1 chemise

644 1924. 1 chemise

645 1934. 1 chemise

646 1935. 1 chemise

647 1936. 1 chemise

648 1937. 1 chemise

649 1938. 1 chemise

650 1939. 1 chemise

651 1940. 1 chemise

652 1941. 1 chemise

653 1942. 1 chemise

654 1943. 1 chemise

		1 chemise
655	1944.	1 chemise
656	1945.	1 chemise
657	1946.	1 chemise
658	1947.	1 chemise
659	1948.	1 chemise
660	1949.	1 chemise
	346 - 361 COPIES DE BAUX ET ACTES SOUS SEING PRIVÉ. 2E PARTIE. 1950-1965.	
346	1950.	1 chemise
347	1951.	1 chemise
348	1952.	1 chemise
349	1953.	1 chemise
350	1954.	1 chemise
351	1955.	1 chemise
352	1956.	1 chemise
353	1957.	1 chemise
354	1958.	1 chemise

		1 chemise
355	1959.	1 chemise
356	1960.	1 chemise
357	1961.	1 chemise
358	1962.	1 chemise
359	1963.	1 chemise
360	1964.	1 chemise
361	1965.	1 chemise
661	661 - 673 COPIES D'ACTES SOUS SEING PRIVÉ. 1921-1933. 1921.	1 chemise
662	1922.	1 chemise
663	1923.	1 chemise
664	1924.	1 chemise
665	1925.	1 chemise
666	1926.	1 chemise
667	1927.	1 chemise
668	1928.	1 chemise

669	1929	1 chemise
670	1930.	1 chemise
671	1931.	1 chemise
672	1932.	1 chemise
673	1933.	1 chemise
674	674 - 683 COPIES DE BAUX. 1925-1934. 1925.	1 chemise
675	1926.	1 chemise
676	1927.	1 chemise
677	1928.	1 chemise
678	1929.	1 chemise
679	1930.	1 chemise
680	1931.	1 chemise
681	1932.	1 chemise
682	1933.	1 chemise
683	1934.	1 chemise

619	II. BIENS DOMANIAUX Répertoires des actes dressés par le receveur de l'Enregistrement et des Domaines de Philippeville. 1924-1965.	1 chemise
620	Minutes des actes passés par les receveurs de l'Enregistrement et des domaines de Philippeville. 1959-1975.	1 chemise
740	Actes domaniaux. 1940-1958.	1 liasse
<i>362 - 367 SOMMIER DE CONSISTANCE DES BIENS CORPORELS APPARTENANT À L'ÉTAT (SÉRIE 32). 1821-1861.</i>		
362	1821-1834.	1 volume
363	1824-1829.	1 volume
364	1827-1830.	1 volume
365	1831-1845.	1 volume
366	1833-1837.	1 volume
367	1845-1861.	1 volume
368	Sommier de consistance des revenus de Provinces (série 38). 1933-1955.	1 volume

III. BIENS HORS DU RESSORT DU BUREAU

369 - 376 SOMMIERS DES PROPRIÉTÉS SITUÉES EN FRANCE ET APPARTENANT À DES PERSONNES DOMICILIÉES EN BELGIQUE, DANS LE RESSORT DU BUREAU (SÉRIE 45). 1835-1945.

369	1835-1862.	1 volume
370	1841-1857.	1 volume
371	1842-1857.	1 volume
372	1843-1857.	1 volume
373	1843-1857.	1 volume
374	1843-1862.	1 volume
375	1844-1858.	1 volume
376	1918-1945.	1 volume

IV. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE SUCCESSION

377 - 439 REGISTRES DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE SUCCESSION ET DE MUTATION PAR DÉCÈS (SÉRIE 47). 1791-1976.

377	1791-1807.	1 volume
378	1791-1793 (An II).	1 volume
379	1794 (An III)-1797 (An VI).	1 volume
380	1797 (An VI)-1798 (An VII).	1 volume
381	1798 (An VII)-1802 (An XI).	1 volume
382	1808-1817.	1 volume
383	1801 (An X)-1809.	1 volume
384	1809-1812.	1 volume
385	1812-1820.	1 volume
386	1818-1820.	1 volume
387	1818-1828.	1 volume
388	1821.	1 volume
389	1824-1827.	1 volume
390	1827-1830.	1 volume
391	1828-1860.	1 volume

		1 volume
392	1830-1833.	1 volume
393	1833-1836	1 volume
394	1836-1839.	1 volume
395	1839-1841.	1 volume
396	1841-1844.	1 volume
397	1844-1847.	1 volume
398	1847-1850.	1 volume
399	1850-1853.	1 volume
400	1853-1856.	1 volume
401	1856-1859.	1 volume
402	1859-1862.	1 volume
403	1862-1865.	1 volume
404	1865-1867.	1 volume
405	1868-1870.	1 volume
406	1870-1873.	1 volume
407	1873-1876.	1 volume

408	1876-1879.	1 volume
409	1879-1882.	1 volume
410	1882-1885.	1 volume
411	1885-1887.	1 volume
412	1887-1890.	1 volume
413	1890-1893.	1 volume
414	1893-1895.	1 volume
415	1895-1898.	1 volume
416	1898-1900.	1 volume
417	1900-1907.	1 volume
418	1903-1906.	1 volume
419	1906-1908.	1 volume
420	1908-1911.	1 volume
421	1911-1914.	1 volume
422	1914-1916.	1 volume
423	1916-1920.	1 volume

424	1920-1923.	1 volume
425	1923-1926.	1 volume
426	1925-1928.	1 volume
427	1928-1930.	1 volume
428	1930-1933.	1 volume
429	1932-1936.	1 volume
430	1935-1938.	1 volume
431	1938-1941.	1 volume
432	1941-1943.	1 volume
433	1943-1947.	1 volume
434	1947-1952.	1 volume
435	1952-1957.	1 volume
436	1957-1962.	1 volume
437	1962-1969.	1 volume
438	1969-1976.	1 volume
439	1976.	1 volume

V. CORRESPONDANCE

*440 - 458 REGISTRES DE CORRESPONDANCE (SÉRIE 49). 29
SEPTEMBRE 1882 - 14 FÉVRIER 1949.*

440	29 septembre 1882 - 20 février 1885 (49/26).	1 volume
441	21 février 1885 - 8 février 1889 (49/27).	1 volume
442	8 février 1889 - 6 novembre 1891 (49/28).	1 volume
443	6 novembre 1891 - 18 mai 1897 (49/29).	1 volume
444	20 mai 1897 - 20 novembre 1903 (49/30).	1 volume
445	22 novembre 1903 - 24 octobre 1908 (49/31).	1 volume
446	27 octobre 1908 - 8 janvier 1913 (49/32).	1 volume
447	9 janvier 1913 - 2 janvier 1918 (49/33).	1 volume
448	1er janvier 1918 - 17 décembre 1920 (49/34).	1 volume
449	17 décembre 1920 - 29 décembre 1922 (49/35).	1 volume
450	2 janvier 1923 - 31 décembre 1924 (49/36).	1 volume
451	2 janvier 1925 - 9 avril 1927 (49/37).	1 volume
452	11 avril 1927 - 17 mai 1929 (49/38).	1 volume
453	22 avril 1933 - 6 avril 1936 (49/40).	1 volume
454	6 avril 1936 - 20 septembre 1938 (49/41).	

		1 volume
455	20 septembre 1938 - 28 mars 1942 (49/42).	1 volume
456	30 mars 1942 - 22 octobre 1944 (49/43).	1 volume
457	21 octobre 1944 - 3 octobre 1946 (49/44).	1 volume
458	3 octobre 1946 - 14 février 1949 (49/45).	1 volume

VI. TABLES ALPHABÉTIQUES ET RÉPERTOIRES

A. RÉPERTOIRES DES PROPRIÉTAIRES

459 - 475 RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DES PROPRIÉTAIRES (SÉRIE 50).
1859-2001.

459	Articles n° 1-931 (50/1).	1 volume
460	Articles n° 1-1243 (50/2).	1 volume
461	Articles n° 1-1061 (50/3).	1 volume
462	Articles n° 1-1194 (50/4).	1 volume
463	Articles n° 1-1250 (50/5).	1 volume
464	Articles n° 1-1223 (50/6).	1 volume
465	Articles n° 1-1106 (50/7).	1 volume
466	Articles n° 1-603 (50/8).	1 volume
467	Articles n° 1-836 (50/9).	1 volume
468	Articles n° 1-589 (50/10).	1 volume
469	Articles n° 1-556 (50/11).	1 volume
470	Articles n° 1-742 (50/12).	1 volume
471	Articles n° 1-392 (50/13).	1 volume
472	Articles n° 1-600 (50/14).	1 volume

473	Articles n° 1-592 (50/15).	1 volume
474	Articles n° 1-602 (50/16).	1 volume
475	Articles n° 1-202 (50/17).	1 volume

B. ACQUÉREURS

476 - 506 TABLES ALPHABÉTIQUES DES ACQUÉREURS ET
NOUVEAUX POSSESSEURS DE BIENS IMMEUBLES (SÉRIE 50/2).

476	1791-1859. 1791-1807.	1 volume
477	1808-1822.	1 volume
478	1828.	1 volume
479	[1829].	1 volume
480	1830-1832.	1 volume
481	1832-1834.	1 volume
482	1833-1840.	1 volume
483	1835.	1 volume
484	1837-1838.	1 volume
485	1838-1839.	1 volume
486	1840-1841.	1 volume

487	1841-1842.	1 volume
488	1841-1843.	1 volume
489	1843-1844.	1 volume
490	1843-1844.	1 volume
491	1844-1845.	1 volume
492	1843-1847.	1 volume
493	1847.	1 volume
494	1847-1848.	1 volume
495	1849-1850.	1 volume
496	1850.	1 volume
497	1850-1851.	1 volume
498	1851-1852.	1 volume
499	1852-1853.	1 volume
500	1853-1854.	1 volume
501	1854-1855.	1 volume
502	1856-1856.	1 volume

503	1856-1857.	1 volume
504	1857.	1 volume
505	1857-1858.	1 volume
506	1859.	1 volume

C. VENDEURS.

507 - 513 TABLES ALPHABÉTIQUES DES VENDEURS ET PRÉCÉDENTS POSSESSEURS DE BIENS IMMEUBLES (SÉRIE 50/3). 1791-XIXE SIÈCLE.

507	1791-1807.	1 volume
508	XIXe.	1 volume
509	XIXe.	1 volume
510	1822-1827.	1 volume
511	1828.	1 volume
512	XIXe.	1 volume
513	XIXe.	1 volume

514 - 515 TABLES ALPHABÉTIQUES DES PARTAGES PASSÉS DEVANT NOTAIRES OU FAIT SOUS SEING PRIVÉ (SÉRIE 50/4). 1791-1891.

514	1791-1807.	1 volume
515	1808-1891.	1 volume

-
- 516 Table alphabétique des copartageants (série 50/5). 1808-1827.
1 volume

D. TABLES DES PROPRIÉTAIRES

517 - 523 TABLE ALPHABÉTIQUE GÉNÉRALE DES PROPRIÉTAIRES
(SÉRIE 52). 1870-1926.

- 517 A-COL (52/1).
1 volume
- 518 COL-FR (52/2).
1 volume
- 519 GAI-LEC (52/3).
1 volume
- 520 LEC-PAT (52/4).
1 volume
- 521 PATR-WZ (52/5).
1 volume
- 522 Suite (52/6).
1 volume
- 523 Suite (52/7).
1 volume
- 741 A-HEY (ancien 52/6).
1 volume
- 742 HER-WIL (ancien 52/7).
1 volume

E. DÉCÈS

524 - 536 TABLES ALPHABÉTIQUES DES DÉCÈS (SÉRIE 54). 1818-
1977.

- 524 1818-1828.
1 volume
- 525 1828-1837.
1 volume
- 526 1838-1845.
1 volume

527	1845-1848.	1 volume
528	1849-1850.	1 volume
529	1922-1931.	1 volume
530	1932-1941.	1 volume
531	1942-1948.	1 volume
532	1949-1955.	1 volume
533	1955-1960.	1 volume
534	1961-1967.	1 volume
535	1968-1975.	1 volume
536	1975-1977.	1 volume

VII. INVENTAIRES ET SOMMIERS D'ORDRES

- 537 Sommier d'ordre et d'instruction (série 56). 1912-1975. 1 volume
- 538 Inventaire des registres, sommiers, tables et autres documents
(série 57). 1889-1976. 1 volume

539

VIII. REGISTRE DES ÉTRANGERS

Registre des personnes domiciliées hors du Royaume possédant des immeubles en Belgique (série 60). 1926-1960.

1 volume

IX. PRIVILÈGE AGRICOLE

540 - 568 REGISTRES D'INSCRIPTION DU PRIVILÈGE AGRICOLE
(SÉRIE 65). 21 MAI 1884 - 21 JUIN 1966.

540	21 mai 1884 - 9 avril 1896 (65/1).	1 volume
541	10 avril 1896 - 13 février 1909 (65/2).	1 volume
542	13 février 1909 - 19 avril 1923 (65/3).	1 volume
543	20 mai 1923 - 24 octobre 1931 (65/4).	1 volume
544	24 octobre 1931 - 18 mars 1935 (65/5).	1 volume
545	18 mars 1935 - 8 janvier 1938 (65/6).	1 volume
546	8 janvier 1938 - 27 décembre 1939 (65/7).	1 volume
547	27 décembre 1939 - 4 juin 1946 (65/8).	1 volume
548	4 juin 1946 - 9 septembre 1947 (65/9).	1 volume
549	9 septembre 1947 - 14 décembre 1948 (65/10).	1 volume
550	14 décembre 1948 - 14 septembre 1949 (65/11).	1 volume
551	14 septembre 1949 - 14 juin 1950 (65/12).	1 volume
552	14 juin 1950 - 31 décembre 1951 (65/13).	1 volume
553	31 décembre 1951 - 27 janvier 1953 (65/14).	1 volume
554	27 janvier 1953 - 15 avril 1954 (65/15).	

		1 volume
555	15 avril 1954 - 7 octobre 1955 (65/16).	1 volume
556	7 octobre 1955 - 4 août 1956 (65/17).	1 volume
557	4 août 1956 - 26 juillet 1957 (65/18).	1 volume
558	26 juillet 1957 - 5 avril 1958 (65/19).	1 volume
559	5 avril 1958 - 23 mars 1959 (65/20).	1 volume
560	23 mars 1959 - 23 janvier 1960 (65/21).	1 volume
561	23 janvier - 19 octobre 1960 (65/22).	1 volume
562	19 octobre 1960 - 9 octobre 1961 (65/23).	1 volume
563	9 octobre 1961 - 8 août 1962 (65/24).	1 volume
564	8 août 1962 - 17 avril 1963 (65/25).	1 volume
565	17 avril 1963 - 25 mars 1964 (65/26).	1 volume
566	25 mars - 24 novembre 1964 (65/27).	1 volume
567	24 novembre 1964 - 20 septembre 1965 (65/28).	1 volume
568	20 septembre 1965 - 21 juin 1966 (65/29).	1 volume

X. DÉCLARATIONS DE SUCCESSION ET LA TAXE COMPENSATOIRE À CHARGE DES ASBL

A. PERSONNES PHYSIQUES

569	569 - 739 DÉCLARATIONS DE SUCCESSION (SÉRIE 187). 1821-1945. 1821.	1 recueil
570	1822.	1 recueil
571	1823.	1 recueil
572	1824.	1 recueil
573	1825.	1 recueil
574	1826.	1 recueil
575	1827.	1 recueil
576	1828.	1 recueil
577	1829.	1 recueil
578	1830.	1 recueil
579	1832.	1 recueil
580	1836.	1 recueil
581	1838.	1 recueil
582	1839.	1 recueil

583	1840.	1 recueil
584	1841.	1 recueil
585	1842.	1 recueil
586	1843.	1 recueil
587	1844.	1 recueil
588	1845.	1 recueil
589	1846.	1 recueil
590	1847.	1 recueil
591	1848.	1 recueil
592	1849.	1 recueil
593	1850.	1 recueil
594	1851.	1 recueil
595	1852.	1 recueil
596	1853.	1 recueil
597	1853.	1 recueil
598	1862-1863.	1 recueil

599	1864.	1 recueil
600	1864-1865.	1 recueil
601	1866-1867.	1 recueil
602	1868.	1 recueil
603	1869.	1 recueil
604	1870.	1 recueil
605	1871.	1 recueil
606	1876.	1 recueil
607	1877.	1 recueil
608	1878.	1 recueil
609	1878-1880.	1 recueil
610	1880.	1 recueil
611	1880.	1 recueil
612	1881-1882.	1 recueil
613	1882.	1 recueil
614	1883.	1 recueil
615	1884.	1 recueil

		1 recueil
616	1885.	1 recueil
684	1886.	1 recueil
685	1887.	1 recueil
686	1888.	1 recueil
687	1890.	1 recueil
688	1891.	1 recueil
689	1892.	1 recueil
690	1893.	1 recueil
691	1894.	1 recueil
692	1895.	1 recueil
693	1896.	1 recueil
694	1897.	1 recueil
695	1898.	1 recueil
696	1899.	1 recueil
697	1900.	1 recueil
698	1901.	1 recueil

699	1902.	1 recueil
700	1903.	1 recueil
701	1904.	1 recueil
702	1905.	1 recueil
703	1906.	1 recueil
704	1907.	1 recueil
705	1908.	1 recueil
706	1909.	1 recueil
707	1910.	1 recueil
708	1911.	1 recueil
709	1912-1913.	1 recueil
710	1914-1915.	1 recueil
711	1916-1917.	1 recueil
712	1918.	1 recueil
713	1919.	1 recueil
714	1920.	1 recueil

715	1921.	1 recueil
716	1922.	1 recueil
717	1923.	1 recueil
718	1924.	1 recueil
719	1925.	1 recueil
720	1926.	1 recueil
721	1927.	1 recueil
722	1928.	1 recueil
723	1929.	1 recueil
724	1930.	1 recueil
725	1931.	1 recueil
726	1932.	1 recueil
727	1933.	1 recueil
728	1934.	1 recueil
729	1935.	1 recueil
730	1936.	1 recueil
731	1937.	

		1 recueil
732	1938.	1 recueil
733	1939.	1 recueil
734	1940.	1 recueil
735	1941.	1 recueil
736	1942.	1 recueil
737	1943.	1 recueil
738	1944.	1 recueil
739	1945.	1 recueil
617	Déclarations de patrimoine des ASBL (série 187/3). 1923-1939.	1 liasse